



# Bruges

Le 05/11/2024  
**DEC-2024-106**  
PTO/Centre juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241105-DEC-2024-106-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024

Publication : 05/12/2024

## DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a souhaité organiser le dimanche 15 décembre 2024 un **spectacle de close up de magie** en déambulation au sein du Marché de Noël sur l'esplanade Charles de Gaulle,

**CONSIDÉRANT** le **contrat d'engagement artistique correspondant** proposé par l'**association MAGIC DREAMS EVENT** dont le siège social est situé 28 avenue de Lignan 33370 Fargues-Saint-Hilaire, représentée par Madame Lucie FILLION, en sa qualité de Présidente,

### Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat d'engagement artistique pour un spectacle de close up de magie avec l'association MAGIC DREAMS EVENT (SIRET 799 606 983 00028) qui se déroulera en déambulation au sein du Marché de Noël sur l'esplanade Charles de Gaulle le dimanche 15 décembre 2024,
- **De payer** à l'association **MAGIC DREAMS EVENT**, sur présentation d'une facture, la somme de **850,00€ TTC (non-assujetti à TVA)**,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO